



SIGNATURE DU CONTRAT AMBITION REGION AVEC VICHY COMMUNAUTE

Lieu :

Salle d'Allier, Hôtel d'agglomération
9, Place Charles-de-Gaulle - CS 92956 - 03209 VICHY CEDEX

Contacts :

Ludivine GIRAL

Région Auvergne Rhône Alpes

Chargée de mission auprès de Brice HORTEFEUX

Tel : 04.73.31.82.65

Portable : 06.32.24.63.62

Mail : ludivine.giral@auvergnerhonealpes.fr

Christel DEBOUT-TOMCZAK

Vichy Communauté

Chargée de Communication

Tél : 04.70.96.57.31

Portable : 06.24.60.62.88

Mail : c.debout@vichy-communaute.fr

Les grands chiffres de la Région Auvergne Rhône Alpes :

La Région Auvergne Rhône-Alpes est la **2^e plus grande Région de France** et la 20^e Région Européenne. C'est une Région presque aussi peuplée que la Suisse et aussi vaste que l'Irlande.

Quelques chiffres : 7.8M d'habitants (*à titre de comparaison, l'Autriche en a 8.5*).

Un PIB de 240 milliards d'euros (soit 11,4 % de la richesse nationale), 15 % de l'emploi industriel français.

Elle est marquée par une grande diversité de territoires, avec des massifs montagneux, des territoires ruraux voire très ruraux face à des agglomérations métropolitaines, des parcs naturels et des territoires de grande tradition industrielle.

Vichy Communauté

Vichy Communauté, agglomération de 38 communes, se place dans un environnement privilégié, entre Montagne Bourbonnaise et la rivière d'Allier, entre ville, nature et eau. Elle bénéficie d'une situation géographique centrale, positionnée sur un axe autoroutier (A71, N79, N7) Paris, Bordeaux, Montpellier, à 1h45 de Lyon et 40 minutes de Clermont-Ferrand (30 minutes en TER).

Fort de ses 83500 habitants, le territoire compte 31 000 emplois, 16 zones et parcs d'activités, 11 sites post-bacs avec plus de 2200 étudiants et un tissu associatif dynamique en faveur du sport et de la jeunesse. L'agglomération dispose d'infrastructures sportives nombreuses et diversifiées avec un hippodrome, un aéroport, deux golfs, un stade aquatique, un lac sur l'Allier, un lac de montagne, un centre omnisports de 120 hectares accueillant des compétitions et stages internationaux et tout un panel d'activités de pleine nature comme le ski ou l'escalade.

Preuve de son dynamisme et de sa capacité à accueillir, des entreprises étrangères leaders dans leurs domaines sont implantées : Reinhausen (Industrie électrique - Allemagne), Renova (Fabrication de papier toilette - Portugal), Valmont (Charmeil- Fabrication de candélabres - Etats Unis), ou encore le plus grand groupe de cosmétiques mondial -L'OREAL- qui emploie près de 500 personnes, avec un important volume de sous-traitants, notamment dans le domaine de la plasturgie et de la logistique. C'est un axe stratégique fort de concilier activités de bien-être et activités de production industrielle liées à une dynamique commerciale affirmée, permettant un développement équilibré et une diversité des filières.

Vichy, ville centre, Reine des villes d'eaux, candidate au patrimoine de l'UNESCO, jouit d'un cadre patrimonial préservé, avec un opéra, un palais des congrès, et des commerces ouverts 7 jours sur 7. Couplée à des infrastructures modernes, la ville est tournée vers des secteurs d'avenir -santé, beauté, forme, sport, s'appuyant sur un savoir-faire reconnu, en particulier sur le bien-être avec trois centres de thermalisme qui accueillent près de 23000 curistes.

La nouvelle politique régionale en matière d'aménagement du territoire :

Objectif du nouvel exécutif : construire une politique d'aménagement du territoire qui vise à :

- a. Recréer de la proximité avec le territoire et en lien direct avec le Maire,
- b. construire une politique qui réponde aux besoins des territoires ; des entreprises ; du citoyen,
- c. couvrir l'intégralité des territoires.

La Région en tant que chef de file en matière d'aménagement du territoire a décidé d'intervenir de la manière la plus adaptée aux besoins des acteurs locaux :

- Pour les Départements et les Métropoles, avec les conventions territoriales du Contrat de Plan Etat Région,
- Pour territoires dont les enjeux sont tout à fait particuliers, la Région a eu une approche plus spécifique :
 - pour les quartiers en difficultés ce sont les programmes de développement urbain,
 - pour les territoires à enjeux (Vallée de la Maurienne, Saint Exupéry, Mont Blanc, Rhône Médian, la Dombes , le Haut-Allier...) ce sont des contrats spécifiques.
- Les Pactes avec le Cantal, la Haute-Loire et l'Ardèche relèvent de la même logique,
- **Pour 159 EPCI / 168 la Région intervient avec les Contrats Ambition Région,**
- **Pour les communes moyennes avec les Bourgs Centres : communes entre 2 000 et 20 000 habitants,**
- **Pour les communes rurales avec les bonus Ruralité : communes de moins de 2 000 habitants,**

- **ouverture de ces 2 bonus aux communes des métropoles depuis le 29 juin 2017 ;**
- a. **Zoom sur les Contrats Ambition Région**

A la suite d'un bilan sur les précédents Contrats Auvergne+ et CDDRA (contrat de développement durable Rhône-Alpes), jugés **trop compliqués, trop éloignés et trop coûteux**,

Avec la nouvelle carte intercommunale imposée par l'Etat passant ainsi de 285 EPCI à 168 en 2017,

La Région décide de créer un nouveau contrat : le Contrat Ambition Région, avec comme spécificité :

- le choix de changer d'interlocuteur et de traiter directement avec les EPCI dans un souci de réduire le mille-feuille administratif. Fin de la chaîne : Commune - EPCI – Pays – Région
- désignation d'un **conseiller régional de proximité** capable d'écouter et de construire avec le territoire une politique d'aménagement du territoire à moyen terme (3 ans). Volonté d'irriguer les territoires par la présence d'un élu référent actif et en mesure de co-construire une stratégie de développement locale avec l'EPCI. **Sur Vichy Communauté, l'élue de proximité est Charlotte BENOIT.**
- Etre plus simple et plus efficace : un contrat de 3 ans, une possibilité d'avenant, une enveloppe connue,
- Réorientation de la plus grande part des crédits de fonctionnement vers l'investissement.

Au total, cela représente une enveloppe de plus de 230M€ pour 3 ans. Il n'y a aucune collectivité perdante.

Sur le Département de l'Allier, 11 EPCI : 8 Contrats déjà approuvés :

Montluçon Communauté – Pays de Tronçais – Pays d'Huriel et Val de Cher : signés le 07/10/2016 par le VP Brice HORTEFEUX.

Moulins Communauté ; Vichy Communauté ; Commeny Montmarault Nérès Cté ; Pays de Lapalisse.

A venir : Bocage Bourbonnais ; St Pourçain Sioule Limagne ; Entr'Allier, Bersbre et Loire.

b. Les bonus « ruralité » et « bourg-centre » :

Les territoires ruraux recouvrent des enjeux et des réalités très variés en termes de besoins :

- certains territoires sont sous influence des pôles urbains avec une croissance démographique forte puisque caractérisée par un habitat résidentiel mais aussi des contraintes liées à la pression foncière, problématique du déplacement,
- d'autres territoires cumulent les difficultés du fait d'une faible densité, un vieillissement de la population, un enclavement géographique, un accès aux services compliqués.
- Entre ces 2 extrêmes, une mosaïque de situations différentes avec des communes attractives sur un plan touristique, d'autres via l'économie résidentielle, d'autres via la valorisation du cadre de vie etc...

Dans tous les cas, les petites communes ont en général des budgets serrés, modestes et sont particulièrement impactées par la baisse des dotations de l'Etat.

A l'écoute de ces préoccupations, la Région instaure sous la forme d'un « bonus », une enveloppe complémentaire.

Elle n'est pas symbolique ; elle se veut significative – de **2,30M€** pour 3 ans.

Il s'agit d'un **bonus, d'un coup de pouce** là où il manque des moyens pour boucler un budget.

La ruralité ne peut pas s'en sortir et maintenir sa démographie, sans un soutien de l'Etat, de la Région, du Département.

Ex de projets : l'aménagement du centre-bourg : aménagement de la place, fleurissement, accessibilité de la mairie, création d'un point multi-service, logement locatif communal, etc... dès lors qu'il s'agit de dépenses d'investissement.

Un réel succès depuis le lancement des dispositifs qui témoigne du besoin prégnant qu'il y avait sur ces territoires reculés :

Sur 4181 communes de la Région, 3 328 communes sont éligibles au bonus ruralité et 658 au bonus Bourg-centre.

Plus de 2500 dossiers reçus depuis le lancement en septembre 2016.

De novembre 2016 à novembre 2017 : **1148 opérations Ruralité et 192 opérations bourg-centre passées en commission permanente.**

Avec cette nouvelle politique régionale en faveur de l'aménagement du territoire : on couvre tout le territoire / toutes les collectivités quelle que soit leur taille.

De la toute petite commune de VEAUCE et ses 37 habitants, à la métropole de Lyon et ses 1.55M d'habitants, en passant par les 3 villes de Montluçon (37 850 habitants) ; Vichy (25 300 habitants) et Moulins (19 500 habitants) : la Région intervient partout.

Le Contrat Ambition Région et Vichy Communauté :

Les actions présentées dans le cadre du contrat s'inscrivent pleinement dans le projet d'agglomération de Vichy Communauté pour la période 2015-2025. Celui-ci a été révisé et adopté en Conseil Communautaire du 28 septembre 2017.

Projets sous maîtrise d'ouvrage de Vichy Communauté :

- L'opération « Axe Allier - développement touristique en rive Gauche de l'Allier (Phase 1 de la Boucle des isles au Pont de l'Europe) » s'inscrit dans l'action 1.1 « La valorisation de l'Allier » du projet d'agglomération. Ce projet majeur pour l'agglomération constitue une priorité pour son impact sur le cœur urbain et pour l'attractivité du territoire. Il répond aussi à des enjeux écologiques de renaturation des berges de l'Allier.
- L'opération « Projet de développement du stade équestre » s'inscrit dans l'action 1.6 « l'excellence du pôle d'économie sportive ». En effet le développement de l'économie du sport constitue un enjeu pour le positionnement de Vichy Communauté au niveau régional. Ce projet renforce son attractivité sur la filière équine, génératrice de retombée économique importante sur le territoire.

Les projets sous maîtrise d'ouvrage communale participent aux enjeux de développement communautaires et aux enjeux de proximité et de solidarités territoriales :

- Les projets « Aménagement d'un quartier seniors » porté par la commune d'Espinasse-Vozelle et « pôle multiservices » porté par la commune de Cognat-Lyonne s'inscrivent dans l'action 2.10 « Une politique de services en faveur des jeunes et des seniors » du projet d'agglomération.
- Les projets « Aménagement des cours » Victor HUGO porté par la commune de Cusset et « Rénovation de l'école BURLLOT » porté par la commune de Bellerive-sur-Allier s'inscrivent dans l'action 3.1 « Le renforcement des pôles d'équilibre ».
- Le projet de « Réalisation d'un équipement structurant en cœur de bourg dans le cadre du projet de développement touristique », porté par la commune de Lavoine ou par Vichy Communauté, s'inscrit dans l'action 3.2 « Le confortement personnalisé des pôles de proximité ». De plus ce projet participe au positionnement touristique en Montagne Bourbonnaise.
- Le projet « Développement d'un site consistant à la reconversion d'une friche pour une unité communale de production de plaquettes forestières bois » porté par la commune d'Arfeuilles s'inscrit dans l'action 2.6 « Les actions transversales pour lutter contre le réchauffement climatique et préserver l'environnement ».

Total Contrat Ambition Région + Bonus Ruralité + Bonus Bourg-centre : **2 889 000€**.